

Aide-mémoire

**Bureau des délégués
DU 25 AOUT 2025**

Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Télec : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

1. TÂCHES

- ☐ Utiliser la documentation de la tâche pour soutenir les collègues dans l'élaboration de leur tâche. [www.lignery.ca \[Documents / documents de référence / Tâche\]](http://www.lignery.ca/Documents/documents_de_reference/Tache). La documentation est aussi présentée sur « Les Nouvelles APL » du mois d'août 2025.

Rappels :

- Rappeler aux collègues l'OBLIGATION de la direction de procéder aux **DEUX phases de consultation** avant la confection des tâches (consultations collective et individuelle). Communiqué APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#)
- Déterminer l'**amplitude école**; utiliser les Communiqués APL # [04a](#), [04b](#) et [04c](#)
 - Faire la proposition de cette **amplitude** en CPE (exemple : Communiqués APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#)
- Obligation pour les personnes enseignantes du primaire d'avoir 60 min. d'encadrement (ou au prorata de la tâche). [Communiqué APL # 02a](#)
- Attirer l'attention des collègues sur le **temps moyen de présence** à l'école ou au centre → Pour 2025-2026, le temps moyen de présence à l'école ou au centre est de 28 heures puisque 4 des 5 heures de ATP peuvent être faits au lieu et au moment choisi par la personne enseignante. Communiqués APL # [04a](#), [04b](#) et [04c](#)
- **Aux jeunes** : 5 journées pédagogiques au lieu déterminé pas la personne enseignante / 4 journées pédagogiques (parmi les 5 précédentes) au contenu est déterminé par la personne enseignante / le contenu des 16 autres journées pédagogiques est un objet de consultation soumis au CPE
- **Aux adultes** : Faire la concordance avec les journées pédagogiques aux jeunes.
- **L'annexe 73** de la convention (Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur jeunes) est toujours en application. Les enseignants recevront deux tâches ainsi qu'une rémunération différente. Inviter ces personnes à communiquer avec nous au besoin.
- Rappeler l'existence et l'utilité du « [Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche](#) ». Des détails sont inscrits sur le Communiqué APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#)
- Présenter le **calculateur de tâche** « [Appliprof](#) ».
- Organisation de la **libération d'une partie de la surveillance en rotation** (tâche éducative) des enseignantes et des enseignants. Consulter l'entente entre le CSS et L'APL (à venir) et les sommes allouées pour l'école → [Ressources allouées dans les écoles \(25-26\) – annexe 47](#).
- **Projet pour contrer les effets de la rareté du personnel enseignant** : À ce jour, retrait des sommes destinées au projet; à suivre !

- ☐ Nous serons disponibles avant le Bureau des délégués de **septembre** à compter de **18 heures** pour répondre à vos questions sur la tâche, s'il y a lieu.

2. Code d'éthique

- ☐ Nous vous invitons à la vigilance et à nous informer de toutes situations qui vous apparaissent étranges.

3. PL 68 et billets médicaux

- ☐ Informer les membres qu'un travail conjoint d'arrimage du PL 68 et de nos conventions débutera sous peu.
- ☐ Informer les collègues de la possibilité qu'un médecin refuse de signer un billet pour attester de votre présence à un RV.
- ☐ Inviter vos collègues à documenter rigoureusement toutes les visites médicales (lieu, heures, nom du médecin etc...) pour que leur absence puisse tout de même être traitée en « force majeure ».
- ☐ En cas de difficulté ou de refus de la part du CSS, inviter les collègues à communiquer promptement avec nous.

4. Perspectives de l'année

- ☐ Informer les collègues que plusieurs dossiers seront traités en collaboration avec la FSE et la CSQ au cours de l'année scolaire 2025-2026. Afin de bien refléter les besoins de nos membres, il sera important de les motiver à répondre aux diverses consultations qui leur seront soumises. Voici, quelques sujets à surveiller :
- Consultation fonds de grève, Colloque FSE, Ordre professionnel, PL 100.

5. Budget des délégués

- ☐ Nous vous demandons de nous remettre le nom de la personne responsable du budget des délégués avant de partir svp.

6. INFORMATIONS

- ☐ **Publications APL-tâche des personnes déléguées :**
En concordance avec la résolution du BDD de 2024-2025, il n'y aura plus d'impression de L'INFO APL ou des « Nouvelles APL » pour l'ensemble des membres. Il sera donc **ESSENTIEL** que :
1. Les copies pour affichage fournies soient placées sur le tableau syndical (ou les tableaux syndicaux, le cas échéant)
 2. Les personnes enseignantes qui émettent le souhait de recevoir ces documents en version papier puissent les obtenir.
 3. Le courriel que vous recevez à la fin des BDD contenant les liens vers lesdits documents soit **rapidement** transféré à **tous vos collègues, sans exception**.
- ☐ **Préscolaire :**
- Remettre l'enveloppe aux personnes enseignantes du préscolaire.
- ☐ **Élection des membres du CE (conseil d'établissement) :**
Les membres du CE doivent être élus au cours du mois de septembre. Penser à nous transmettre les noms de ces personnes.

À la même occasion, en profiter pour pourvoir les postes vacants (délégués, CPE, EHDA, perfectionnement ...) et à nous nous transmettre les noms de ces personnes.

☐

Budget de délégués 2024-2025

Si ce n'est déjà fait *, compléter le rapport de dépenses de 2024-2025 et l'acheminer à L'APL avant la fin août 2025.

*Une lettre à cet effet sera envoyée à la personne responsable du budget 2024-2025.

☐

EHDA :

Remettre la « page titre » du cahier des « Ressources allouées dans les écoles » aux trois membres du comité EHDA et à trois membres du CPE. Il y a aussi une copie pour chacune des personnes déléguées.



PROCHAIN BUREAU DES DÉLÉGUÉS LE 10 SEPTEMBRE 2025

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez nous transmettre le nom de vos délégués, de vos substituts et vos remplaçants 2025-2026. Utiliser le [formulaire officiel pour le faire](#).

Vous retrouverez tous les documents remis au Bureau des délégués sur notre site web (www.lignery.ca) sous l'onglet Documents / Bureau des délégués.



**Documents remis lors du Bureau des délégués
25 août 2025**

**Power point de la
rencontre en
format PDF**



Procès-verbal

[Bureau des délégués du 4 juin 2025](#)

TÂCHE	A2526-BD-01	L'annualisation de la tâche (avec référence aux min par cycle)
	Communiqué APL #01	L'annualisation de la tâche – préambule « VRAI OU FAUX »
	Communiqué APL #02a	Vérification de La tâche (Préscolaire – Primaire)
	Communiqué APL #02b	Vérification de la tâche (Secondaire 9 jours et 5 jours)
	Communiqué APL #03a	Secteur Jeunes -Élaboration de la tâche
	Communiqué APL #03b	secteur FP – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL #03c	Secteur EDA – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL #04a	Secteur Jeunes – La tâche annuelle du personnel enseignant – PRÉCISIONS
	Communiqué APL #04b	Secteur FP – La tâche annuelle – Précisions

	Communiqué APL #04c	Secteur EDA – La tâche annuelle – Précisions
	A2526-BD-04	Formulaire «Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche»
	Communiqué APL #06	Nouvelle structure salariale
Annexes EHDA		• Annexes secteur JEUNES • Annexes secteurs FP et EDA • Entente « Déploiement de la surveillance au préscolaire et au primaire »
	A2526-BD-03	Personnes enseignantes à statut précaire – les statuts d’emploi
Préscolaire	Questionnaire	Entrée progressive 2025-2026, Accueil de mai-juin 2025, Horaire 2024-2025
	Maternelle 4 ans à temps plein	Objectifs, limites, conditions et modalités
Budget de délégué	A2526-BD-05	
AIDE-MÉMOIRE	A2526-BD-06	
POUR AFFICHAGE		Pour afficher – Le retrait préventif de l’enseignante enceinte Pour afficher – Les droits parentaux Pour afficher – Assurance-Emploi – Quel revenu dois-je déclarer? Pour afficher – Présentation de l’application « Applifprof » et le lien pour le téléchargement
POUR INFORMATION		• Calendrier scolaire 2025-26 et les 200 jours • Calendrier des Bureaux de délégués 2025-2026
	A2526-BD-02	Procédures pour la nomination des enseignants ressources et des enseignants soutien pour les élèves TC (au secondaire)
LES NOUVELLES APL		Les nouvelles APL

Bonne rentrée !